

CRÈCHE OU NOUNOU



GUIDE PETITE ENFANCE



Plus d'informations auprès du Relais petite enfance

relais.petite.enfance@ville-fleurylesaubrais.fr

02 38 47 79 18



Édito

Bienvenue aux petits Fleurysois !

L'avenir des petits fleurysois, leur construction dans un terreau fertile et serein est une de nos priorités. La Ville poursuit pour eux un objectif de bien-être, de qualité de services et de professionnalisme du personnel accueillant les tout-petits. Nos équipes sont mobilisées chaque jour pour donner le meilleur accueil à chacun de nos enfants et contribuer au mieux à leur épanouissement et à leur éveil.

Ce guide est conçu pour vous accompagner afin de vous aider à concilier au mieux votre vie familiale, professionnelle et personnelle. Nous le savons, la recherche d'un mode de garde peut être complexe et générer de l'inquiétude, afin de répondre au mieux à vos besoins, n'hésitez pas à nous contacter !

Carole Canette,
Maire de Fleury-les-Aubrais

Mélanie Monsion,
Adjointe à la Maire en charge de l'éducation,
la petite enfance et la jeunesse

La petite enfance à Fleury-les-Aubrais :

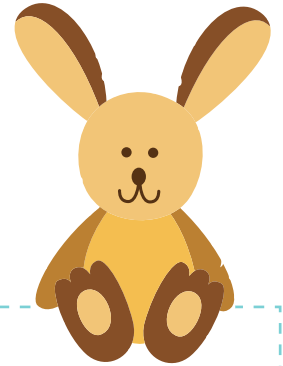
- 1 Relais petite enfance
- 4 crèches municipales : 1 crèche familiale et 3 crèches collectives
- plus de 320 enfants sont accueillis au cours de l'année dans les crèches de la ville
- 107 assistants maternels indépendants recensés sur la ville en 2023
- 2 crèches privées
- 1 maison d'assistants maternels

Mon enfant à moins de 3 ans

Vous cherchez un mode de garde pour votre enfant ?

Il existe plusieurs solutions :

- l'accueil en crèche municipale,
- l'accueil en crèche privée,
- l'accueil dans une maison d'assistants maternels,
- l'accueil chez un assistant maternel indépendant,
- la garde à domicile.



L'accueil en crèche municipale

- Les crèches municipales sont gérées par la Ville de Fleury-les-Aubrais.
- Vous n'êtes pas l'employeur de votre assistant maternel en cas d'accueil en crèche familiale.
- Un contrat d'accueil est établi, adapté à vos besoins.

Chaque mois, la Ville vous envoie une facture pour payer l'accueil de votre enfant dans l'une des crèches municipales.

La Ville de Fleury-les-Aubrais propose deux types de crèches :

• La crèche familiale

Les enfants sont accueillis au domicile d'un assistant maternel employé par la Ville. Les enfants et leur assistant maternel participent toutes les semaines à des temps collectifs en crèche familiale.

• La crèche collective

Les enfants sont accueillis dans la crèche par une équipe de professionnels employés par la Ville.

Besoin d'un accueil occasionnel ou d'urgence ?

- Sur réservation, les crèches collectives peuvent accueillir votre enfant pour quelques heures.
- Il existe également un accueil d'urgence pour répondre à des situations exceptionnelles et imprévues.

Comment demander une place en crèche familiale ou collective ?

A faire : Prendre rendez-vous au Relais petite enfance pour une préinscription valable 1 an. Vous devez renouveler la demande l'année d'après.

Les documents demandés :

- un **justificatif de domicile** (facture ou avis d'imposition) de moins de 3 mois,
- un **extrait d'acte de naissance** si l'enfant est né ou le calendrier de grossesse pour un enfant à naître (l'extrait d'acte de naissance devra être envoyé dans le mois suivant la naissance, sinon la pré-inscription sera annulée),
- un **justificatif de travail, certificat de scolarité ou attestation pôle emploi.**

Important !!!

- La pré-inscription ne donne pas automatiquement droit à une place en crèche.
- Les demandes sont étudiées au printemps.
- Vous recevrez la réponse par courrier.
- Les entrées en crèche sont surtout en septembre, quand les enfants entrent à l'école maternelle.

ATTENTION

Vous devez mettre à jour votre dossier en cas de changement de situation.

L'accueil en crèche privée

- L'enfant est accueilli dans une crèche par une équipe de professionnels de la petite enfance
- Un contrat d'accueil est établi, adapté à vos besoins.



L'accueil dans une maison d'assistants maternels (MAM)

- Deux à quatre assistants maternels agréés se regroupent pour exercer leur activité dans un établissement qui n'est pas leur domicile : une maison d'assistants maternels.
- L'enfant est accueilli dans la maison d'assistants maternels.
- Vous êtes l'employeur de votre assistant maternel.
- Vous devez établir un contrat de travail et le rémunérer.

L'accueil chez un assistant maternel indépendant

- L'enfant est accueilli au domicile d'un assistant maternel.
- Vous êtes l'employeur de votre assistant maternel.
- Vous devez établir un contrat de travail et le rémunérer.



IMPORTANT : Une liste des assistants maternels indépendants exerçant sur la ville est disponible sur demande via le site internet de la ville fleurylesaubrais.fr ou au Relais petite enfance.

La garde à domicile

Votre enfant reste chez vous sous la responsabilité d'une personne de votre choix. Dans ce cas :

- Vous êtes l'employeur de la personne qui garde votre enfant
- Vous assurez les formalités pour l'employer ou vous payez un organisme qui prend en charge à votre place les tâches administratives.

Contacts utiles

Crèche municipale

Crèche collective L'Île aux Mômes
16 avenue des Cosmonautes
02 38 71 03 63

halte.garderie@ville-fleurylesaubrais.fr

Crèche municipale

Crèche collective Anaïs et Thibault
3 rue des Droits de l'Enfant
02 38 58 40 92

multiaccueilat@ville-fleurylesaubrais.fr

Crèche municipale

Crèche familiale et halte garderie
Les petits choux fleurysois
9 rue George Sand
02 38 83 01 73

lespetitschoux@ville-fleurylesaubrais.fr

Crèche municipale

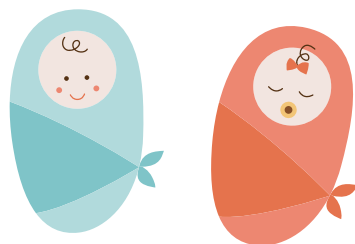
Crèche collective Les Oisillons
79 rue Jean-Jaurès
02 38 73 51 62

creche.collective@ville-fleurylesaubrais.fr

Maison d'assistants maternels (MAM)

La Cabane de Tilou
193 ter rue de la Barrière Saint Marc
09 83 33 27 49

lacabanedetilou@free.fr



Crèche privée

Micro-crèche Milk N'Cookie
6 rue Louis Pasteur
09 53 11 82 29

fleury@milkncookie.fr

Crèche privée

Micro-crèche - Crèche attitude
1A rue Pierre et Marie Curie
02 38 68 19 98

fleury@creche-attitude.fr

Le Relais petite enfance

Le Relais petite enfance vous informe et vous accompagne dans vos démarches pour trouver un mode de garde pour votre enfant.

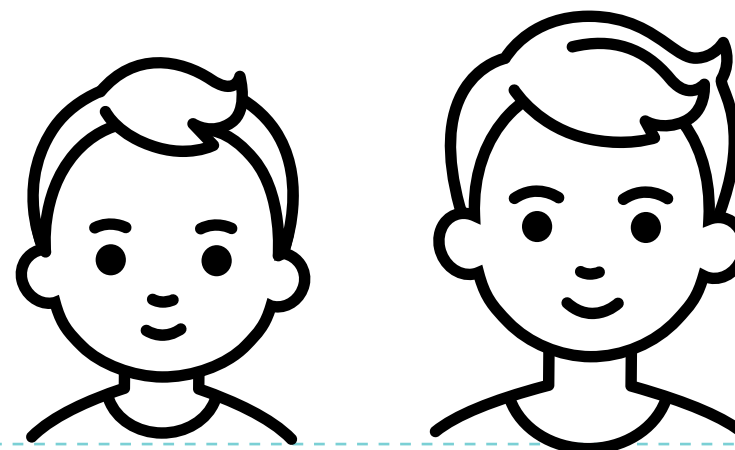
Pôle Solid'r

64C rue des Fossés
02 38 47 79 18

relais.petite.enfance@ville-fleurylesaubrais.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mercredi, jeudi : de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30
- Mardi : de 8 h 45 à 12 h 30
- Vendredi : de 8 h 45 à 16 h 30



Mon enfant à plus de 3 ans

L'espace accueil de la mairie de Fleury-les-Aubrais est à votre disposition pour vous informer ou inscrire votre enfant :

- à l'école,
- aux centres de loisirs,
- aux accueils périscolaires,
- à la restauration scolaire.

Mairie de Fleury-les-Aubrais

Place de la République
45400 Fleury-les-Aubrais
02 38 71 93 93

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mercredi, jeudi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
- Mardi : de 8 h 30 à 12 h 30
- Vendredi : de 8 h 30 à 17 h (sans interruption)
- Samedi : de 9 h à 12 h

Plus d'informations sur fleurylesaubrais.fr.

Autres services utiles

PMI (Protection maternelle et infantile)

Parents ou futurs parents, **le service de protection maternelle et infantile (PMI)** peut :

- assurer le suivi de la grossesse
- préparer à la naissance
- accompagner à devenir parents (parentalité)



Elle aide aussi à :

- l'organisation du quotidien avec l'enfant (manger, dormir, se laver...)
- au suivi de la santé jusqu'à leurs 6 ans (croissance, développement, vaccinations, etc.).

Consultations pour les bébés assurées par un médecin

- Lundi matin : Pôle Solid'r - 64C rue des Fossés 45400 Fleury-les-Aubrais
Tel : 02 38 25 70 73
- Mardi matin : 1 rue Charlie Chaplin 45400 Fleury-les-Aubrais
Tel : 02 38 73 07 84

Consultations d'accompagnement à la parentalité assurées par un infirmier puériculteur

- Vendredi matin : Pôle Solid'r – 64C rue des Fossés 45400 Fleury-les-Aubrais
Tel : 02 38 25 70 73
- Mardi après-midi : 1 rue Charlie Chaplin 45400 Fleury-les-Aubrais
Tel : 02 38 73 07 84

Consultations de suivi après l'accouchement assurées par une sage-femme

- Lundi après-midi et vendredi matin sur rendez-vous : Pôle Solid'r – 64C rue des Fossés 45400 Fleury-les-Aubrais
Tel : 02 38 25 68 98

En cas de besoin, vous pouvez joindre le secrétariat de la PMI au 02 38 25 69 02.

www.monenfant.fr

Site d'information de la CAF pour les familles en recherche d'un mode de garde

www.pajeemploi.fr

Site de l'URSSAF pour les formalités administratives et comptables des parents qui emploient